

mr ap Différences

AVRIL 1993 - N ° 140 - 10 F .

EDITO

MOBILISATION

22 mars : à l'issue du premier tour des élections législatives, un sentiment mêlé d'inquiétude, de colère et de gâchis anime les antiracistes. Inquiétude légitime quant à la possible remise en cause des acquis relatifs aux droits de l'Homme en France. Le programme annoncé de l'UPF est, là-dessus, sans détours : réforme du Code de la Nationalité, restriction du droit d'asile, attaque contre le droit de vivre en famille, relance des contrôles au faciès : de vieilles recettes dont on connaît hélas les effets dévastateurs !

Plus grave encore, le Front National progresse et s'enracine. Tout porte à craindre que son empreinte politique poussera au développement d'un racisme institutionnel. Colère devant les espoirs gaspillés. Déception devant l'incapacité de la majorité sortante à s'attaquer réellement aux causes premières du racisme : l'exclusion économique, sociale. Amertume devant les promesses non tenues par manque de courage et de volonté politique, en particulier le droit de vote des immigrés.

Pourtant, le racisme n'est pas une fatalité dans notre pays. Une démocratie ne peut exister sans contre-pouvoirs réels et actifs. Il n'y aura ni potion magique, ni recette miracle. Seule la mobilisation de tous peut faire reculer le racisme. Les potentialités existent. Selon le rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, 51 % des Français estiment la lutte contre le racisme nécessaire. Un sur deux se dit prêt à signer une pétition contre le racisme. Et ils font confiance au mouvement antiraciste pour mener ce combat.

A la lumière des sondages, force est de constater aussi que la ligne de démarcation entre racistes et antiracistes dépasse le traditionnel clivage gauche-droite et c'est heureux. Les voix attachées aux valeurs républicaines sont nombreuses. Dans ce cadre, le Mrap est ouvert au dialogue. Il est disposé à mettre en synergie toutes les forces associatives, syndicales et politiques, quelles que soient les options philosophiques et religieuses, afin de préserver les acquis, d'explorer toutes les possibilités et d'agir pour une réelle citoyenneté.

Ces défis imposent au Mrap deux conditions qu'il faut considérer comme priorité des priorités : notre renforcement qui se pose comme une exigence devant la situation actuelle et la mobilisation de tous autour des finances de notre Mouvement, qui est une urgence.

Mouloud AOUNIT

Code de la nationalité

“AVEZ-VOUS MÉRITÉ DE L'HUMANITÉ ?”

Du débat sur la réforme du code de la nationalité, qui a secoué la vie politique, associative et médiatique en 1987, il reste le vague souvenir d'une fin en points de suspension. C'était au temps dit de la cohabitation : la “guerre du code” avait eu lieu mais s'était terminée sans vrais vainqueurs ni vrais vaincus sur le podium des vrais faux débats.

L'affaire avait officiellement commencé avec la réforme dite Chalandon, du nom du ministre de la Justice de l'époque, dont le projet avait été enregistré auprès de la présidence de l'Assemblée nationale le 12 novembre 1986, malgré le désaveu du président de la République exprimé le jour-même lors du Conseil des ministres, et l'avis défavorable du Conseil d'Etat. Les restrictions radicales apportées à l'acquisition de la nationalité française contenues dans ce projet avaient suscité la mobilisation de 200 associations et de dizaines de personnalités. Lorsque la “Commission de la Nationalité” (1), mise en place par le gouvernement remettait son rapport au Premier ministre le 7 janvier 1988, le tir était singulièrement rectifié. Ceux qui s'étaient résolument engagés contre la réforme ont été soulagés.

Le Mrap prenait note, début janvier 1988, de “l'orientation positive” du “rapport des sages” tout en s'opposant “aux restrictions apportées aux acquis du Code actuel concernant l'accession à la nationalité française par déclaration pour les

enfants mineurs, les conjoints de Français et, par extension, pour les enfants de parents devenus français”.

La transformation de l'article 44, notamment, avait fait couler beaucoup d'encre et servi de ligne de partage entre les partisans et les opposants à la réforme. Par l'abrogation de cet article, la réforme Chalandon souhaitait faire passer l'acquisition automatique de la nationalité française des jeunes nés en France de parents étrangers et y résidant, à une procédure d'acquisition par déclaration. (Lire la présentation du code actuel page 5).

L'argument consistait à dire que trop d'étrangers devenaient français sans le savoir. Ce défaut par ignorance, jugé exceptionnellement grave, visait, semble-t-il, les “Beurs” et autres métèques nés en France mais supposés avoir hérité des gènes culturels plus ou moins assimilables de leurs parents. Il fallait donc que ces jeunes “étrangers” manifestent leur volonté de devenir français. En fait, observait le Mrap “il s'agit non pas de l'expression d'une volonté, mais de l'ouverture d'un droit d'opposition par l'autorité judiciaire à l'acquisition de la nationalité pour un jeune qui en fait la demande. Du fait du passage à une procédure de déclaration, les conditions d'opposabilité prévues à l'article 79 du Code vident de sens la notion de libre choix”. En clair, l'autorité publique se réserverait le droit de refuser à un jeune né en France d'être

Lire la suite pages 4 et 5

LE MRAP S'AFFICHE

Huit cartes autocollantes (13,5 x 13,5 cm) qui représentent des panneaux de signalisation sur fond jaune ont été éditées par le MRAP. Elles ont notamment pour thèmes : la lutte contre le racisme, la purification ethnique, l'intolérance et le négationnisme. Si vous avez reçu ces cartes, le MRAP attend votre aimable et volontaire soutien financier ; si vous ne les avez pas reçues, vous pouvez encore les commander au siège du Mouvement.

SOMMAIRE

Chronologie du mois.....	p 2/3
Comment devient-on français aujourd'hui ?.....	p 4/5
Montpellier : autoportrait.....	p 6/7
Pin's, passeport et affiche antiracistes.....	p 7
Les Oubliés de l'Histoire.....	p 7
Rwanda, massacres ethniques et politiques.....	p 8/9
Retour d'Oman.....	p 10
Auschwitz : un monument pour la mémoire.....	p 11
Hommage à Jacqueline Grunfeld.....	p 12

CHRONO DU MOIS

LE MRAP À L'ONU

Le Mrap a été représenté à la 49^{ème} session de la commission des droits de l'homme de l'Onu (Genève) du 1er au 5 mars 93. La délégation était composée de J.J. Kirkyacharian, Christine Daure-Serfaty, Michel Robert. Cette fois, c'est encore au Mrap que le délégué extérieur de la résistance maubère (Timor-est), notre ami José Ramos Horta, a demandé son accréditation. Il a fait d'ailleurs intervenir en séance, avec notre accord, un jeune Indonésien et une jeune Timoraise. Maroc:

Le Mrap est intervenu entres autres sur les conditions d'une lutte efficace contre le racisme, et sur le problème nord-sud. A la suite de l'intervention de Christine Daure-Serfaty, le Mrap a fait circuler un texte qui exige la fin des violations des droits de l'homme au Maroc avant la conférence mondiale sur les droits de l'Homme convoquée à Vienne en juin. Car il serait impensable que la gouvernement marocain accède, directement ou non, à une fonction officielle dans le bureau de cette conférence, tant que les prisonniers politiques croupissent dans les prisons du "jardin secret du roi". Ce texte est actuellement signé par quinze ONG parmi les plus importantes. Affaire à suivre.

JJK.

LIVRE ANTIFASCISTE

A l'initiative de l'appel des 250 et de Ras l'Front, se tiendra à Paris les 8 et 9 mai prochains un salon du livre anti-fasciste. Espace Voltaire, 1 rue Camille Desmoulins, 75011 Paris

TUNISIE

Création du comité national de soutien aux prisonniers d'opinion aussitôt interdit (**début fév.**)

VOYAGE

Visite officielle de François Mitterrand au Vietnam (**9-10 fév.**), (la première d'un chef d'Etat français depuis 1945, où il déclare que l'embargo économique américain n'a plus lieu d'être) et au Cambodge (**11-12**)

GENS DU VOYAGE

Constituée par décret du Premier ministre (**9**), la commission consultative des gens du voyage compte des représentants de divers ministères, des maires et députés, dix dirigeants d'associations de gens du voyage, dont une femme.

ALGÉRIE : TORTURE

Khaled Nezzar, ministre de la Défense, échappe à un attentat à la voiture piégée (**13 fév.**). La Cour suprême confirme la condamnation à douze ans de prison d'Abassi Madani et Ali Belhadj (**16**). Un rapport d'Amnesty confirme les déclarations d'Ali Yahia: le pouvoir algérien utilise la torture contre ses prisonniers, accusés d'appartenir au FIS.

RUSHDIE

Ali Khamenei affirme le caractère irrévocable de la fatwa condamnant Salman Rushdie à mort (**14**).

HAITI

Arrivée des premiers observateurs internationaux de l'Organisation des Etats Américains (**14**). Plus de mille morts lors du naufrage du ferry Neptune (**19**).

NÉGATIONNISME

Le programme de gouvernement présenté par Le Pen (**15**) prioritairement dirigé contre l'immigration, avec la "préférence nationale" inscrite dans la constitution et "l'impossibilité de l'immigration légale"... s'en prend aussi aux lois anti-négationnistes, qui portent atteinte, selon lui, à "la liberté d'expression et de recherche lorsqu'elles dérangent les tabous de l'époque" (sic).

EUROPE

Seconde conférence européenne sur l'immigration: 35 pays européens constatent la vague d'immigration sans précédent est-ouest en Europe et adoptent

des recommandations, non contraignantes, de type policier (sanctions contre les transporteurs d'immigrés clandestins, accords bilatéraux de reconduite...). L'Allemagne souligne le besoin d'une politique continentale (**Budapest, 16**).

MEIN KAMPF EN LIBRAIRIE

A l'initiative de plusieurs associations (Mrap, Appel des 250, Rencontre progressive juive, Amicale des juifs anciens résistants), Mein Kampf retiré des rayons de Gibert jeunes (**mi-fév.**). La "commission antisémitisme/ néonazisme" du Mrap "attire l'attention de tous les militants sur la nécessité d'être vigilants sur les ouvrages exposés en librairies et grandes surfaces".

ZONES D'ATTENTE

Conférence de presse de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (**16 fév.**): les conditions de maintien des étrangers dans les zones d'attente instituées par la loi du 6 juillet 1992 sont "loin d'être satisfaisantes": garanties et informations insuffisantes, conditions humainement indignes dans les zones spécialement "aménagées" de l'hôtel Arcade, non accès des associations malgré les promesses du ministre de l'Intérieur, comparution de 10% seulement des étrangers devant les magistrats... Augmentation du nombre de réfugiés politiques et économiques dans le monde (18 millions), mais diminution du nombre de demandeurs d'asile en France (47000 en 1991, moins de 28000 en 1992).

AUNG SAN SUU KYI

Plusieurs Prix Nobel de la paix lancent une campagne en faveur d'Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix en résidence surveillée en Birmanie (**17 fév.**)

PROCHE-ORIENT

Tournée de Christopher au Proche-Orient (**17-25**). Il annonce avec son homologue russe inviter tous les protagonistes à la reprise des négociations à Washington le **20 avril**. Fermeté de l'OLP face au refus israélien d'appliquer la résolution de l'Onu 799, prévoyant le retour des 415 palestiniens bannis au Liban. Intensification de la répression dans les territoires occupés: plus de cinquante morts tués par balles par l'armée en trois mois, maisons détruites aux missiles anti-chars, fermetu-

re de Gaza à plusieurs reprises. Radicalisation de la résistance, résistance armée contre militaires ou colons israéliens. Mais aussi plusieurs civils israéliens tués en Israël.

AFRIQUE DU SUD

Après trois jours de débat, la direction de l'Anc se prononce (**18**) pour la formation, après des élections multiraciales, d'un gouvernement intérimaire d'union nationale. Le **20**, nomination de 3 ministres non-blancs au gouvernement. La violence politique se poursuit: plus de cent morts au Natal en un mois.

TRAFIC

Un élu FN, secrétaire départemental des Landes et candidat aux législatives, écroulé en Belgique pour trafic de voitures belges vers la France, (non payées, ou payées et non-livrées).

CONSEILS DES SAGES

Kofi Yamgnane crée le "Conseil des villes sages" (**18 fév.**): villes associant à la municipalité des "conseils d'anciens", composés de personnes âgées de la commune.

CHILI

Procès retentissant, car c'est une première, de l'ancien chef de la police secrète (Dina) Manuel Contreras (**18 fév.**) pour l'assassinat du ministre des Affaires étrangères d'Allende. La Dina fut responsable de la plupart des exécutions, tortures, disparitions de civils depuis 1973.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil scientifique de l'Université de Picardie Jules Verne refuse de siéger (**19**) en présence d'un élu FN, représentant du conseil régional.

SOUDAN ACCUSÉ

Amnesty International confirme (**19**) les accusations portées devant la Commission internationale des droits de l'homme de l'Onu: la junte militaro-islamiste au pouvoir à Khartoum mène une politique "d'épuration ethnique".

ATTENTATS RACISTES EN CORSE

A Ghisonaccia, attentats contre une boucherie Hallal et deux véhicules, appartenant à un Tunisien et à un Portugais (**nuît du 20 au 21**). Le **22**, le représen-

tant de France-Plus, Mohamed Zouir, reçoit deux balles d'un automobiliste qui l'a pris en stop à Ajaccio.

ETATS-UNIS

Le Sénat américain interdit l'immigration des étrangers porteurs du virus du Sida (**20**). Le **24**, ouverture du second procès des policiers auteurs de violences contre Rodney King, avec un jury de douze personnes comprenant cette fois deux Noirs et un Hispanique.

INCENDIE

Incendie criminel et vols dans une salle du jardin d'enfants et un oratoire du Centre de la communauté israéliite de Mulhouse (**nuît du 21 au 22**).

MAROC

Grèves de la faim de prisonniers politiques, (**mi-fév.** et suite) d'extrême-gauche comme des mouvements islamistes, qui dénoncent leurs conditions de détention.

RAMADAN

Le Ramadan commence cette année le **22 fév.** Une association de musulmans de Paris propose chaque soir la chorba (soupe à la viande) aux fidèles et aux démunis indépendamment de leur religion. Paul Quilès, ministre de l'Intérieur, refuse un visa d'un mois à 49 lecteurs du Coran algériens et égyptiens invités par la Mosquée de Paris.

RÉGION PARISIENNE

L'Ile de France accueille 40% (1,37 million) des étrangers en France, mais leur nombre diminue à Paris (360 000 en 1982, 340 000 en 1990). Proportionnellement, augmentation de la population d'origine turque et africaine.

HAINÉ

Comparution (**24 fév.**) au Tribunal de grande instance de Paris de militants d'extrême-droite, diffuseurs d'une revue antisémite. L'un des rédacteurs est en prison pour attentat contre un foyer de travailleurs maghrébins.

HOMMAGE

Les habitants d'Amsterdam réunis autour de la statue du docker (**25**) érigée pour rappeler la grève des dockers de février 41 contre les premières déportations de juifs. Toute la ville avait suivi leur exemple et cessé le travail.

SOLIDARITÉ

Le restaurant d'un foyer africain de Paris, géré par les résidents, offre des repas pour 7,50 F aux plus démunis.

SKINHEADS

Le **1er mars**, le Mrap, "indigné de l'idée même que puisse se tenir une manifestation néo-nazie" à Paris demande à la Préfecture d'interdire un rassemblement de skins d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie et de France prétendant "lever la rébellion blanche face aux médias aux ordres du lobby juif et à la justice infiltrée par la mafia maçonnique". L'appel des 250, la Licra, la Fasti, la Lcr, l'Utut et le Caif répondent à l'appel du Mrap à un rassemblement de protestation. Le **3**, la Préfecture de police de Paris interdit finalement ce meeting. Prétendant faire démonstration de force, 140 néo-nazis se rassemblent dans un pavillon de Vitry (94). Le Mrap "initie une procédure judiciaire à l'encontre du propriétaire pour complicité à l'organisation d'une réunion ayant pour but la provocation à la haine raciste" et dénonce "la collusion entre certains éléments de la police et l'extrême-droite fasciste européenne". Le commissariat de Vitry était resté silencieux aux appels de riverains.

SÉNÉGAL

Réélection du président Abdou Diouf à l'issue du second tour des élections (**28 fév.**). Une camionnette explose sur une mine (apparemment posée par l'armée) en Casamance où le mouvement indépendantiste était hostile à l'élection. Violences, plusieurs morts.

VIOLENCE ANTI-TZIGANE

400 habitants de Neuville (Ain) et des communes voisines dressent des barrages et brûlent des pneus (**nuît du 3 au 4 mars**) contre une éventuelle installation de réfugiés tziganes de Roumanie alors à Nanterre.

PORTUGAL

Les immigrés clandestins (entre 80 et 120 000, principalement des anciennes colonies de l'Afrique lusophone, mais aussi du Brésil) ont bénéficié d'un délai supplémentaire jusqu'au **5 mars** (au lieu du **13 fév.**) pour régulariser leur situation.

ASSASSINAT

Jacques Roseau, président de

l'association des rapatriés d'Algérie "Recours-France", assassiné (**5 mars**). Dénonçant dans la France d'aujourd'hui la xénophobie et le racisme, il avait déjà été agressé par des individus qu'il disait proches des milieux lepénistes.

ALLEMAGNE

Nouvelles violences racistes à l'est et à l'ouest. Accusée d'avoir en son sein des néonazis, la police berlinoise fera l'objet d'une enquête. Condamnation à 3 ans et demi de prison ferme de deux auteurs de violence raciste (**19 fév.**) à six ans d'un skin meurtrier d'un clochard (**22**), à deux ans et huit mois d'un dirigeant néo-nazi pour propos racistes antisémites (**24**), à deux ans et demi de l'un des auteurs des attaques racistes de Rostock d'août 92 (**3 mars**). Le Parti républicain dirigé par l'ancien nazi Franz Schönuber obtient plus de 8% des suffrages en Hesse lors des élections municipales (**7 mars**).

MARIAGE

Deux jeunes obtiennent du tribunal de grande instance de Versailles (**8**) le droit de se marier que leur refusait le maire de Poissy, arguant de la situation irrégulière du jeune homme de nationalité marocaine. Le tribunal condamne le maire.

ANGOLA

Après deux mois de combats qui ont fait près de 12000 morts, l'Unita, qui ne reconnaît pas sa défaite électorale, et lâchée par ses anciens alliés régionaux, poursuit la guerre et parvient à s'emparer de Huambo, seconde ville du pays. Elle cherche à proclamer par les armes la secession de "l'Angola du sud". Plus de 3 millions de civils seraient menacés de famine.

MÉMOIRE

Le secrétariat d'Etat aux Anciens combattants fait connaître (**8**) la liste des 46 membres (parmi lesquels un représentant du Mrap) du "Comité national pour la défense de la mémoire des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite "gouvernement de l'Etat français"". Trois monuments seront érigés, au Vel d'Hiv., à Izieu et à l'emplacement d'un camp de regroupement. Une plaque du souvenir, avec un texte commémoratif, sera posée dans chaque département.

TUNISIE

Vague d'attentats organisée par des militants islamistes intégristes. Nombreux ratissages par la police. Affrontements meurtriers: 23 morts dans la seconde semaine de mars...

ELU

Un immigré turc élu (**10 mars**) maire adjoint de Farum (nord de Copenhague), au Danemark.

TOUJOURS PLUS

11 mars, meeting FN à Villeurbanne. Pierre Vial, candidat, salue "comme" d'un salut nazi. Il souhaite une radicalisation du FN, vers le "national-populisme".

BOSNIE

Le **17 fév.**, pour protester contre le fait que les milices Serbes empêchent impunément le transport de l'aide humanitaire, le gouvernement bosniaque refuse le ravitaillement de Sarajevo. Le Hcr l'interrompt du **19 au 21**. Le **19**: résolution 807 du Conseil de sécurité prolongeant le mandat de la Forpronu et autorisant les casques bleus à recourir à la force pour assurer leur sécurité. Le **22**, résolution 808 à l'initiative de la France: création d'un tribunal international pour juger les responsables présumés des crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie. Le **25**: début du parachutage des vivres par les Etats-unis, approuvé par le conseil de sécurité. Les bombardements serbes se poursuivent, Cerska est prise en otage par les troupes serbes exigeant la capitulation bosniaque. Le **6 mars**, manifestation à Paris "pour la paix la justice, la démocratie en ex-Yougoslavie" à l'appel d'associations de femmes et antiracistes, dont le Mrap... Le **11**, venue de Milosevic à Paris, rencontre avec Vance et Owen. Le Mrap appelle à la manifestation de plusieurs associations contre cette venue. Il dénonce "la responsabilité écrasante de Milosevic" et ajoute: "la politique de purification ethnique se poursuit au travers des tentatives de dépeçage de la Bosnie, sous couvert de cantonisation. Si ce plan est appliqué, ce sera la fin des espoirs de retour à la paix par l'acceptation de la co-existence. Tout doit être fait pour sauver l'unité étatique de la Bosnie-Herzégovine, l'unité civique de ses habitants." Il en appelle à la solidarité avec les hommes et les femmes épris de paix, les victimes de la guerre civile... IA

“AVEZ-VOUS MÉRITÉ DE L'HUMANITÉ ?”

Suite de la page 1

français s'il s'était notamment rendu coupable d'un délit pour lequel il aurait été condamné à six mois de prison, même s'il n'avait jamais interrompu sa résidence en France. Conjuguée à la loi Pasqua, la "double peine" allait mettre en pratique le fameux adage selon lequel tous les hommes sont égaux mais certains sont plus égaux que d'autres. En l'occurrence, le droit d'être français par la naissance sur le territoire français serait égal pour tous, mais moins égal pour certains qui accumuleraient deux défauts : origine étrangère + délinquance. Les mamans de Mohamed ou de Cissoko allaient devoir multiplier les filtres magiques à faire absorber à leur progéniture en bas des ascenseurs en panne afin qu'ils chassent les baskets d'un parcours social sans faute et qu'il méritent ainsi d'être acceptés dans la communauté française.

Sur ce chapitre, la "Commission des sages" rectifia le tir en faisant passer la notion de déclaration à la manifestation de la volonté, laquelle ne serait plus qu'"exceptionnellement contestée par l'Etat"; toutes les restrictions étant levées pour les 16-18 ans, mais maintenues pour ceux qui n'exprimeraient leur volonté qu'après 18 ans. La Commission ne supprimait pas le tri entre les bons et les mauvais "volontaires", mais elle l'accommodait d'un râteau aux dents moins serrées. Les sages avaient tout de même dit leur dernier mot: le projet Chalandon n'était pas bon, il fallait le réformer avant de réformer le code. Ça devenait bien compliqué. La cacophonie de toutes les nuances des prises de position céda la place à la mise en sourdine. Jusqu'à ces derniers mois où l'on parla à nouveau de la fraude qui pèse lourdement sur les mariages mixtes (Français/étrangers) soupçonnés d'être "blancs"; puis dans les textes-programmes des partis politiques, en particulier de l'opposition.

UN LIVRET DE LA NATIONALITÉ...

Le 17 décembre dernier, M. Teulade, ministre des Affaires sociales et de l'Intégration, inaugurerait une cérémonie de remise d'un "livret de la nationalité" à un groupe de personnes qui venaient d'acquiescer

la nationalité française. Selon le discours prononcé par le ministre à cette occasion, cette cérémonie "non obligatoire" sera désormais organisée par une autorité publique proche de l'intéressé : le préfet ou le sous-préfet. (Question subsidiaire : en matière de proximité combien de Français connaissent le nom de leur préfet ?). Elle est encore moins, ajoute M. Teulade, "une procédure de serment d'un autre âge" (2). Alors de quoi s'agit-il ? "Notre objectif, explique M. Teulade, est, pour employer un langage familier, de "marquer le coup", de passer sans trop de protocole d'une situation silencieuse à une petite cérémonie amicale, de montrer par là même à la communauté d'accueil qu'elle s'enrichit et à ceux qu'elle accueille que la France les considère comme pleinement siens".

L'attention est sympathique : mettre de l'amitié dans les froids rouages qui régissent les rapports entre administration et administrés c'est faire un pas vers la Cité idéale, mais combien de fois dans leur vie civique ou professionnelle, les Français - tous les Français - ont-ils l'occasion de rencontrer autour d'un pot amical leurs administrateurs ?

Peu importe, ce livret joliment coloré aux couleurs de la France comporte un message d'accueil signé du président de la République et des informations concernant le fonctionnement des institutions et de la démocratie françaises. Le ministre annonçait le même jour un peu plus d'efficacité avec la publication prochaine d'un décret qui définirait des simplifications relatives aux procédures d'acquisition de la nationalité française afin qu'elles n'excèdent plus le délai de douze mois. Quant à la référence au code de la nationalité dans les programmes politiques édités pour les élections législatives, elle apparaît clairement dans le projet de l'Union Pour la France (RPR + UDF); parmi les autres programmes qui nous sont parvenus, le Parti communiste souhaite "faciliter l'acquisition de la nationalité française" tandis que le Parti socialiste ne l'évoque pas mais s'intéresse aux "détournements de procédures"

dans le chapitre consacré à la politique d'intégration. Les autres partis (à l'exception du Front national dont nous traiterons ultérieurement) ne s'en préoccupent pas.

POUR MARQUER DES COUPS

Les points de suspension sur lesquels s'étaient éteints le travail de la Commission et la cohabitation vont peut-être redevenir des points pour marquer des coups. Une proposition de loi adoptée par le Sénat, à l'initiative de M. Pasqua notamment, a été enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 21 juin 1990. C'est à cette proposition de loi que se réfère la réforme numéro 3 de la plate-forme électorale du RPR.

Sans préjuger du sérieux de cette promesse électorale ni de la gravité des effets induits pas ce texte, on peut constater que, globalement, les soucis sont les mêmes qu'il y a cinq ans: tout d'abord sont mises en cause les procédures dites automatiques d'acquisition de la nationalité française. Puis, bien sûr, trop d'étrangers deviendraient français par hasard... A cela, de nombreux spécialistes ont répondu depuis longtemps : "Cette automaticité est loin d'être absolue, écrivait Danièle Lochak en 1986 (3), puisqu'elle est limitée par la possibilité de décliner la nationalité française, possibilité ouverte à l'individu né en France qui arrive à l'âge de 18 ans, mais également à celui dont un seul parent est français et qui n'est pas né en France". Pour D. Lochak, cet argument est fallacieux dans l'évidente mesure où "on ne choisit pas sa nationalité de naissance, on se voit attribuer d'office une nationalité par l'effet de lois "objectives"". En somme, l'application du jus sanguinis produit des effets aussi automatiques que l'application du jus soli. Le droit d'être français par la naissance, s'il était soumis à des conditions plus draconiennes, ne serait plus un droit: il deviendrait un privilège.

Quant au caractère "envahissant" du nombre d'étrangers qui deviennent français chaque année, l'argument paraît bien démagogique: les acquisitions de la nationalité française par déclaration, naturalisation et réintégration ont concerné 72000 personnes en 1991, soit 2,2% de la population étrangère installée en France (2). Si l'on y ajoute les 25000 acquisitions sans formalité à 18 ans pour les jeunes nés en France de parents étrangers, le pourcentage de 2,2% passe à 2,9%.

Si l'on adopte l'hypothèse selon laquelle la mono-nationalité est dépassée, dans la réalité de la vie professionnelle et culturelle, par les nouveaux champs de la technologie, de la culture, de la communication et des compétences, le débat sur la nationalité posé en ces termes paraît suranné. Il n'aura d'intérêt pour les Français que si on le leur présente comme une réponse aux questions liées à l'identité nationale et à l'immigration, et si on flatte en eux le besoin de projeter sur les "étrangers les plus proches" l'angoisse de l'avenir.

On ne réussira à faire ré-émerger le serpent de mer que si on matraque l'idée fautive selon laquelle la nationalité est une valeur en soi alors qu'elle n'est qu'un fait.

La valeur de la citoyenneté, disaient les révolutionnaires de 1789, c'est "avoir bien mérité de l'humanité". A l'époque, ça se déclinait en vertus : par exemple, "entretenir un vieillard" ou "adopter un enfant". Mais quelle est la valeur de la vertu aujourd'hui ?

Chérifa Benabdessadok

(1) Voir "Etre français aujourd'hui et demain", 2 tomes, publié par la Documentation française. Ce document contient le rapport de la Commission, un historique du droit de la nationalité et l'intégrité des auditions des personnes interrogées par la Commission (dont George Pau-Langevin et Albert Lévy pour le Mrap).

(2) Actualités-Migrations n°432, du 1er au 15 Janvier 1993, bimensuel publié par l'Office des Migrations Internationales.

(3) "Comment peut-on être français", Après-demain, n°286, juillet-septembre 1986, dossier-spécial code par Y. Jouffa, M. Reberioux, R. Gallissot et D. Lochak.

LE CODE DE LA NATIONALITÉ

présentation par Geneviève Chapel

Les dispositions actuelles du code de la nationalité française sont largement issues de la rédaction de la loi du 9/01/1973 et de ses décrets d'application, notamment le décret du 10 juillet 1973. Le code de la nationalité figure dans le code civil.

ATTRIBUTION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

droit du sang : est français l'enfant légitime, naturel ou adopté (uniquement en cas d'adoption plénière) dont l'un des deux parents est français. Pour cela, la filiation doit être établie pendant la minorité de l'enfant.

droit du sol : est français, l'enfant né sur le sol français dont l'un des parents est lui-même né sur le sol français; c'est le "double droit du sol". On entend par sol français: la métropole, les territoires et départements d'Outre-Mer, sans oublier les territoires sous souveraineté française devenus depuis des Etats indépendants (sont exclus les territoires placés sous tutelle ou protectorat français)

exemple : un enfant né sur le territoire métropolitain français en 1985 d'un père né au Sénégal en 1958 - colonie française à l'époque de sa naissance - est français en vertu de ce double droit du sol.

cas des Algériens : l'enfant né en France après le 1er janvier 1963 est considéré comme français car né en France de parents étrangers nés en France. L'enfant né en France avant le 1er janvier 1963 est considéré avoir perdu la nationalité française comme ses parents. Il est algérien.

Est-il possible dans ces cas de figures de ne pas être Français ? Oui, il existe des facultés de répudiation.

Le code prévoit la possibilité de répudier la nationalité française dans deux hypothèses : lorsque l'enfant est né à l'étranger d'un parent français et d'un parent étranger ; lorsque l'enfant est né en France d'un parent étranger né en France et d'un parent apatride ou étranger né à l'étranger.

Et à deux conditions : d'une part, la démarche auprès du juge d'instance doit être effectuée dans les six mois qui précèdent ses 18 ans et avec l'autorisation de ses parents ou tuteurs, d'autre part, l'enfant mineur doit être reconnu de la nationalité d'un de ses parents.

Le ministre chargé de la naturalisation peut refuser de l'enregistrer s'il considère que les conditions légales ne sont pas remplies.

L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Le principal critère est "l'établissement en France" de l'étranger c'est-à-dire "son attachement sur le sol français"

L'acquisition "la plus simple" : 2 critères cumulatifs : la naissance et la résidence en France.

L'enfant né en France de parents étrangers devient à sa majorité français, s'il a eu sa résidence en France pendant les cinq années qui ont précédé. On entend par résidence, le lieu où se trouve le centre de ses occupations professionnelles, scolaires.

L'enfant peut-il ne pas devenir français ? Oui.

L'enfant peut renoncer à l'acquisition de la nationalité française dans l'année qui précède sa majorité. Les conditions requises et la procédure sont les mêmes que celles présentées ci-dessus en matière de répudiation.

Le gouvernement français peut s'opposer par décret à l'acquisition de la nationalité française pour défaut d'indignité ou d'assimilation (indignité: avoir été condamné pour crime ou délit énumérés à l'article 79 du code de la nationalité)

L'acquisition par déclaration La réclamation de la nationalité française : devenir français.

1 - Les enfants nés, adoptés ou recueillis en France :

a- les parents étrangers d'un enfant né en France peuvent réclamer pour leur enfant mineur la nationalité française s'ils apportent la preuve de leur résidence en France depuis 5 ans. En pratique : avoir une carte de résident de 10 ans, avoir le centre de ses attaches familiales et professionnelles en France. Si cet enfant a plus de 16 ans et 5 ans de résidence en France, il souscrit lui-même la déclaration avec l'autorisation de ses parents ou tuteurs.

b - l'enfant ayant fait l'objet d'une adoption simple peut réclamer la nationalité française s'il réside en France au moment de la déclaration. Il en est de même pour l'enfant confié à la DDASS ou recueilli et élevé en France soit par

un Français, soit par un organisme public ou privé et qu'il a reçu une formation française pendant 5 ans, soit élevé par un étranger à la double condition qu'il ait lui-même reçu une formation pendant 5 ans et que cet étranger ait sa résidence en France depuis au moins 5 ans.

2 - Le conjoint étranger d'un(e) Français(e) peut réclamer la nationalité française après l'écoulement d'un délai de 6 mois depuis son mariage et à la condition qu'il y ait communauté de vie avec son conjoint français. Le gouvernement français peut s'opposer par décret à l'acquisition de la nationalité pour défaut d'indignité (voir plus haut) ou si l'étranger a été frappé d'un arrêté d'expulsion.

3 - La possession d'état de français. La personne qui s'est considérée de bonne foi et qui a été traitée comme français, notamment par les autorités publiques, peut réclamer la nationalité française.

La réintégration par déclaration : redevenir français.

Cette procédure n'est envisageable que dans 2 hypothèses :

- pour l'étranger qui a perdu la nationalité française à raison de son mariage avec un étranger ou qui a acquis volontairement une nationalité étrangère, - pour le mineur qui a perdu la nationalité française du fait du choix de ses parents de prendre une autre nationalité pour eux-mêmes et leurs enfants. Devenu majeur, il peut être réintégré dans la nationalité française à condition qu'il réside en France.

La procédure de déclaration qui régit les modes d'acquisition de la nationalité évoquée ci-dessus est faite devant le juge d'instance. Le juge instruit le dossier ; agissant en qualité d'autorité administrative, il fait procéder à une enquête sur la moralité, le loyalisme du demandeur, sur la réalité de la vie commune entre l'étranger et son conjoint français. Puis le Ministre chargé des naturalisations, au regard des éléments du dossier et de l'enquête, s'opposera ou ne s'opposera pas à l'acquisition de la nationalité.

LA NATURALISATION ET LA RÉINTÉGRATION PAR DÉCRET

Ce n'est pas un droit, c'est une possibilité dont l'issue est à la dis-

crétion du gouvernement français.

1 - Conditions

a - Tout étranger âgé de 18 ans peut demander à être naturalisé français dès lors qu'il a résidé en France durant les cinq dernières années qui ont précédé le dépôt de sa demande et qu'il y réside toujours au jour de la naturalisation. Là encore, pour prouver sa résidence habituelle, il faut être titulaire d'une carte de résident de 10 ans, avoir sa cellule familiale en France et disposer de ressources suffisantes et stables. Le stage de 5 ans est réduit à deux si le demandeur a obtenu un diplôme universitaire ou s'il a rendu (ou peut rendre) "des services importants à la France par ses talents et ses capacités".

b - l'étranger doit avoir une "connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française" et doit être assimilé (la polygamie, par exemple, fait obstacle à la naturalisation)

c - il doit se soumettre à un examen médical dont les résultats peuvent être pris en considération par l'autorité publique chargée de décider de l'opportunité de la naturalisation

d - une enquête est effectuée pour vérifier si le candidat est de "bonne vie et moeurs" Les conditions de résidence en France, d'assimilation, de "bonnes vie et moeurs" exigées du postulant à la réintégration sont les mêmes que pour le postulant à la naturalisation, exception faite de la condition de stage et de la condition d'âge qui n'existent pas.

2 - Décision

Le dossier est constitué auprès des services préfectoraux, puis examiné par la sous-Direction des Naturalisations en vue de la décision.

accord : le décret prononçant la naturalisation ou la réintégration est publié au journal officiel

rejet : soit pour irrecevabilité soit pour opportunité. L'administration considère irrecevable la demande lorsque les conditions légales ne sont pas remplies et en informe l'intéressé en motivant sa décision. Le rejet de la demande en opportunité en revanche n'est pas motivé.

ajournement de la demande : l'administration peut décider de suspendre sa décision en l'assortissant d'un délai et d'une ou plusieurs conditions. A l'issue du délai, le demandeur peut déposer une nouvelle demande.

Le comité de **Roubaix-Tourcoing** a présenté une vidéo intitulée "lettre à un xénophobe". Le thème : dans les conversations déficient de petites phrases révélatrices de l'intolérance larvée. Un débat a suivi cette projection.

En **Seine-Saint-Denis** pour aborder avec les collégiens et les lycéens les thèmes de la lutte contre le racisme et l'exclusion : "un mois au cinéma contre le racisme".

A **Orléans** journée de formation des comités de la région Centre sur l'approche juridique du droit d'asile, du droit au séjour, de l'usage de la loi Française contre le racisme.

IUFM de **Créteil**, dans le cadre d'un stage "éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté" en direction des enseignants du 1er degré, participation de Norbert Haddad qui a présenté les missions et les actions du Mouvement.

Yugoslavie. Les conflits militaires dans l'ex-Yugoslavie ont fait naître de nombreuses interrogations. Pour traiter toutes ces questions, le comité de **Menton** a organisé une conférence-débat avec la participation de C.Lutard, journaliste au "Monde Diplomatique".

A **Agen**, réunion sur le même thème "la situation dans l'ex-Yugoslavie : historique et essais d'analyse".

A **Rennes**, conférence prononcée par Souleyman Soldin, journaliste de Télé-Sarajevo.

Comité des XIV et XVème arrondissements de **Paris**. Conférence autour du thème "Racisme, histoire et églises" animée par Pierre Pierrard, historien.

Comité de **Belfort**, débat sur le thème "vers une nouvelle citoyenneté", avec la participation d'Albano Cordeiro, chercheur au CNRS.

Comité de **Limoges**, demande du Mrap de débaptiser l'avenue Alexis Carrel pour la rebaptiser "Avenue du ghetto de Varsovie". Alexis Carrel, chirurgien, a eu une activité pro-nazie pendant l'occupation.

Grenoble, soirée d'information avec Gérard De Bernis, économiste sur "l'annulation de la dette, pour une nouvelle organisation économique mondiale".

Annecy, rencontre-débat avec Claude Liauzu, professeur à l'Université Paris-VII sur le thème de "Race et civilisation".

NH

MONTPELLIER : AUTO-PORTRAIT CRITIQUE

C'est par un texte précis, à la fois descriptif et analytique, que Pierre Gourdou présente le Comité local de Montpellier. Cette présentation donne un coup de souffle à notre rubrique mensuelle malgré ce qui est ici qualifié d'"activités routinières". Dans notre prochain numéro, Norbert Haddad proposera à nos lecteurs un bilan global de l'activité des Comités locaux de ce premier trimestre 1993.

Le Comité local de Montpellier a vu le jour en 1967. L'un des fondateurs en est toujours membre. Il s'appuie actuellement sur 27 adhérents, ce qui est bien peu pour une ville de plus de 200 000 habitants. La moyenne d'âge des adhérents est de 47 ans, pour 23 au plus jeune et 94 à la plus ancienne, 22 sont en activité, 5 à la retraite. La plupart a un niveau d'étude supérieur et exerce, ou a exercé, dans l'enseignement ou le social, 3 sont ingénieurs, 1 avocat, 1 autre technicien supérieur, aucun ne fait partie du monde ouvrier. Depuis quelques années, l'effectif et la composition des adhérents restent stables. Les nouvelles adhésions se font au compte gouttes. Les défections, rares aussi, tiennent à un départ ou à un changement de vie plutôt qu'à une divergence d'idées.

LES DIFFICULTÉS DE LA COMMUNICATION

Nous éprouvons beaucoup de difficultés à faire passer nos messages à l'extérieur du Comité car nous ne sommes que peu de militants actifs, souvent engagés dans d'autres mouvements ou trop occupés professionnellement. Nous ressentons donc comme un échec de ne pouvoir susciter d'autres vocations militantes ni de faire prendre des responsabilités à des gens qui nous sont proches mais qui renouvellent leur adhésion tout en restant sourds à nos suggestions. Peut-être que la majorité d'entre nous surestime la capacité des gens à s'engager

volontairement dans notre mouvement, ce qui nuit sûrement à un recrutement productif mais la plupart répugne à un racolage intempestif pour augmenter les adhésions.

LA VIE QUOTIDIENNE

Chaque lundi, les membres du bureau et les adhérents qui le souhaitent se réunissent de 18H à 21H au local attribué par la Municipalité à la Maison du Tiers Monde, que nous partageons avec trois autres associations. Cette rencontre hebdomadaire sert à la fois de permanence et de secrétariat. Elle permet d'expédier les affaires courantes, de répondre aux courriers et aux invitations, d'ajuster nos actions à l'actualité et de faire le point sur les problèmes brûlants. C'est un bureau pluraliste sans trop de divergences sur les grands problèmes. Quand elles se produisent, nous débattons dans un climat toujours amical, la discussion permet de les estomper ou bien elle fait aboutir à un compromis. Le dernier exemple est celui portant sur la situation de l'ex-Yugoslavie. Chacun des membres du bureau avait assisté à titre personnel aux diverses manifestations ou aux multiples débats organisés sur le sujet par plusieurs associations locales. Le bureau du Comité local, quand il a repris à son compte cette question, s'est trouvé divisé sur le point de l'engagement militaire : certains étaient partisans d'un engagement par l'ONU pour dégager l'encerclement des villes assiégées, d'autres étaient farouchement opposés à toute intervention militaire. Aucun consensus ne put être dégagé, alors d'un commun accord tous les membres du bureau ont décidé de porter l'examen de cette question à l'ensemble des adhérents. C'est l'Assemblée Générale réunie à cet effet qui décida d'envoyer un délégué Mrap au "Collectif local pour la Yougoslavie" mandaté pour s'opposer à toute motion favorable à une intervention mili-

taire. Le 11 janvier, le Mrap a manifesté devant la préfecture avec le mot d'ordre "non à l'intervention, oui à la négociation".

L'INFLUENCE GLOBALE

Nous pouvons penser que sur l'ensemble de la ville, le Comité local est peu connu du grand public mais les organismes officiels ressentent fortement le poids de l'ensemble du mouvement national. Ils le marquent par des invitations à participer à certains de leurs travaux, comme le Conseil Communal de Prévention ou l'Observatoire de l'Intégration. Quand le Mrap est oublié nous ne manquons pas de le faire savoir. Nos interventions sont souvent ponctuelles, à la demande de personnes qui font directement appel à nous. L'an dernier, une personne d'origine marocaine abandonnée sans ressources, sans emploi, avec trois enfants; cette année un jeune couple sur le point de se marier mais dans la crainte d'une expulsion pour lui, sans papiers. Nous les aidons et nous les confortons mais sans réaliser un travail de prévention ou de stratégie antiraciste qui devrait être l'essentiel de notre action.

LES ACTIVITÉS

Cette année, avec l'aide des associations et des syndicats étudiants, le Mrap participe à une campagne de soutien et de défense d'une trentaine d'étudiants algériens sous la menace d'une expulsion. Arrivés en France avec un visa touristique, ils pensaient s'inscrire en Fac et bénéficier d'une autorisation de séjour comme le permettait, jusqu'à aujourd'hui, la convention bilatérale entre la France et l'Algérie. Cette année, au vu du nombre des demandes, le Préfet les a rejetées, prétextant un détournement de procédure en vue d'obtenir une carte de séjour. Le Tribunal Administratif, saisi par l'un des demandeurs, a déboulé le Préfet pour "erreur de droit". La campagne de soutien continue donc. Déjà, l'an dernier, le Mrap

avec l'aide d'autres associations avait fait connaître la grève de la faim entreprise par une douzaine de Kurdes déboutés du droit d'asile. Le bureau du Comité local, attentif à l'actualité, a protesté contre le dépôt de la gerbe présidentielle sur la tombe de Pétain par une lettre collective accompagnée d'une pétition signée lors du rassemblement public que nous avions organisé avec d'autres pour protester contre le verdict de Reims. Par fax adressé au Premier Ministre israélien, nous avons solennellement stigmatisé l'expulsion des 415 Palestiniens et depuis, chaque mois, à la date de l'expulsion nous participons au rassemblement de protestation organisé par le "Collectif Palestine" dont le Comité local fait partie. Le Comité local a également émis des réserves et l'a fait savoir, à l'encontre d'une subvention votée par le Conseil Municipal en vue d'ériger un monument dans la Vallée du Souvenir à Jérusalem, non sur le principe mais sur le choix du site qui se trouve en dehors des frontières reconnues par la communauté internationale, à l'Etat d'Israël. Pour les Gens du Voyage, le Comité local a pris contact, dernièrement, avec les services préfectoraux pour l'aménagement de nouvelles aires de stationnement.

En quelques lignes, voilà les activités "routinières" du Comité local, dictées par l'actualité et le calendrier; mais d'autres actions plus importantes ont mobilisé les militants avec beaucoup plus de durée et d'intensité. La motivation est née d'une réflexion sur l'échec scolaire important qui frappait les établissements situés dans les quartiers à forte immigration. Une enquête fouillée, minutieuse, "sur la scolarisation des primo-arrivants" a permis d'inventorier les carences et de formuler des solutions qui, présentées aux autorités compétentes, ont aidé les enseignants dans leur lutte pour l'amélioration des conditions d'accueil et du suivi de ces élèves.

Le Comité local a aussi participé à l'organisation de grosses manifes-

tations qui ont eu un fort impact populaire. Toutes les nombreuses initiatives que nous avons prises ou auxquelles nous avons participé au moment de la guerre du Golfe ont abouti à un important défilé à travers Montpellier. Nous avons pu aussi attirer, grâce à la notoriété du professeur Jacquard invité du Comité local, une foule importante, à sa conférence du 20 octobre 1991 sur son livre "Au risque de survivre". C'est aussi avec M. Cukierman que nous avons pu réunir beaucoup de monde autour du film "Sarafina" pour débattre de l'apartheid. En novembre dernier, en collaboration avec d'autres organisations locales à l'occasion du rappel de la "Nuit de Cristal", le Comité local avait demandé à un professeur d'histoire d'animer un débat sur le sujet.

LE 21 MARS

Comme chaque année, le Comité local profite de "la journée internationale contre la discrimination raciale" pour influencer et éduquer la conscience collective. Cette année, c'est avec le prétexte de la projection du film "Incidents à Oglala", recommandé par le Bureau National, que nous voulons faire débattre le public sur la discrimination raciale aux U.S.A., avec un professeur de la Faculté, spécialiste des Amérindiens. Le Comité local a choisi de prendre ce thème un peu lointain pour éviter toutes possibilités d'exploitation par les politiciens en mal d'incidents en ce jour d'élections. L'an dernier, c'est autour d'un orchestre rock que nous pensions réunir les jeunes sur le thème "l'insertion des immigrés en France et la lutte contre l'oubli" animé par Albano Cordeiro et notre ami Norbert Haddad, mais nous n'avions pas pu attirer le public sur lequel nous comptons.

LES INTERROGATIONS

Si nous savons quelquefois amener les gens à défendre les valeurs et les principes qui sont le sens de notre engagement, nous ne savons pas leur demander de construire avec nous le Mouvement qui par-

ticipe à ces valeurs et à ces principes. Nous manquons aussi, souvent nos cibles, peu de jeunes nous approchent et nous n'arrivons pas à attirer les immigrés. C'est sûrement sur ces interrogations que doivent désormais porter toute la réflexion et la pratique du Comité pour inverser la tendance qui l'habite actuellement. La diffusion de nos idées et la connaissance de nos activités sont difficiles à faire passer car le Comité local ne possède aucun matériel de reproduction et, pendant plusieurs années, le journal qui monopolise l'information sur la région nous a fermé ses colonnes. Le 5 juin 1985, il avait publié les propos tenus par J.-M. Le Pen à Lunel : "ce sont les noirs et les arabes qui achètent des armes. Pour tuer...". Le Comité local avait aussitôt porté plainte. Six ans après, celle-ci était rejetée au prétexte qu'il n'y avait aucune certitude du fait que les paroles visées avaient été bien prononcées. Actuellement la reprise du dialogue avec la presse locale semble bien amorcée.

LE NATIONAL

Le Comité local apprécie la facilité des contacts avec le National et les conseils toujours pertinents qui lui ont permis de dépasser certains problèmes particuliers. Pourtant, nous regrettons le retard avec lequel les courriers nous parviennent : ce qui ne permet pas de les exploiter. Ces liens sont, malgré tout, essentiels mais le Comité local a pris l'habitude de réagir aux événements, sans attendre les réactions du National. Les informations qui en émanent servent toujours à affiner notre réaction tout comme celles apportées par *Différences*. Les trimestriels sont une source généreuse de documents riches et variés nourrissant les connaissances et forgeant les arguments. Les mensuels, aux informations souvent dépassées, permettent malgré tout de sentir la vie de notre Mouvement et d'en mesurer la richesse. C'est un outil de grande importance.

Pierre GOURDOU

NAITRE COUPABLE, NAITRE VICTIME

Théâtre Essaïon 4 rue Pierre au Lard 75004 Paris. Réservation : tél 42 78 46 42. Naître coupable (ou les enfants de nazis témoignent), naître victime (ou de jeunes juifs d'Autriche et d'Allemagne témoignent), ce sont 28 interviews croisées qui font alterner la vie et la mort. Adaptation pour le théâtre des interviews de Peter Sichrowsky par Stéphanie Loik qui a effectué la mise en scène. Une tournée européenne est à l'ordre du jour; elle démarre par l'ouverture du festival du théâtre français à Sarrebrück le 15 mai prochain.

CONTES D'AVANT L'OUBLI

d'après Isaac Bashevis Singer. Mise en scène Jean Luc Porraz, au théâtre de l'Est Parisien, 159 avenue Gambetta 75020 Paris, réservations : 43 64 80 80 du 9 mars au 18 avril 1993. L'interprétation du texte d'I.B. Singer ne manque ni d'humour, ni de rythme. La mise en scène a intégré les décors de Chagall. Le spectacle monté par J.L. Porraz a beaucoup d'émotion et de fraîcheur, on n'est pas près d'oublier les "Contes d'avant l'oubli"... une grande leçon de sagesse.

LE CABARET DE LA GRAND'PEUR

D'après Bertold Brecht et Kurtweill. Mise en scène d'Isabelle Starkier, au théâtre des Déchargeurs, 3 rue des Déchargeurs 75001 Paris, réservations: 42 36 00 62 du 1er au 30 avril 1993. Sous le nazisme, la peur et la misère affectaient toutes les couches sociales de la société allemande. Il y a certes le courage de la poignée de militants qui, au mépris de tous les dangers, publient leur littérature illégale. Mais il y a aussi la capitulation, face à la terreur, d'une trop grande part de l'intelligentsia. C'est ce qu'a voulu montrer Brecht, d'abord à ses compatriotes exilés, autour des années 1938, en écrivant une trentaine de courtes scènes, inspirées de la réalité même, de "Grand'peur et misère au IIIe Reich". Le nazisme n'est pas un phénomène de circonstance appelé à disparaître avec le temps. Il est de toutes les peurs "naturelles" de l'homme qui l'alimentent et qu'il alimente. Le ventre ne sera-t-il pas toujours fécond d'où a surgi la bête immonde? Telle est la question qui continue de se poser aujourd'hui. NH

PIN'S, AFFICHE ET PASSEPORT ANTIRACISTES

France-Libertés vient d'éditer un passeport européen contre le racisme dont le porteur s'engage à résister à tout acte raciste. Ce document, qui se présente sous une forme proche de celle du passeport européen, comprend des conseils pratiques utiles à qui est témoin ou victime d'un acte raciste. En dernière page figurent les adresses utiles, dont celles du MRAP et des principales organisations antiracistes, ainsi qu'un emplacement pour noter les adresses locales. Ce produit, distribué gratuitement, se présente ainsi en complément au mini-livre en forme de

pin's "contre le racisme, la loi" lancé par le Mrap dans le cadre de la manifestation du 6 février dernier. Le pin's permet d'afficher gaiement son civisme et sa volonté de voir mieux appliquer la loi française contre le racisme. C'est aussi, pour le Mouvement, l'occasion de recevoir un soutien de solidarité à notre lutte. Bref, cet outil original et joliment réalisé a aussi pour vocation d'être un produit financier, et c'est donc à tous les points de vue que sa diffusion massive est importante pour le Mrap.

Le pin's est vendu 20 Francs aux Comités Locaux et 25 Francs au public + frais de port. L'affiche représentant l'intégralité de la loi est à 5 Francs.

LES OUBLIES DE L'HISTOIRE

Trois cents personnes ont assisté à la projection du film produit par le Mrap "Les oubliés de l'histoire", à l'Assemblée Nationale le 2 mars dernier. Ce documentaire consacré à la participation des étrangers à la Résistance et à la Libération de la France, réalisé par Daniel Kupferstein, est à la disposition de tous sous forme de cassette-vidéo au prix de vente de 400 francs (location : 200 francs).

Massacres ethniques et politiques

Une commission d'enquête internationale s'est rendue au Rwanda du 7 au 21 janvier dernier, et y a rencontré les témoins de véritables massacres ethniques et politiques. Ses conclusions sont accablantes.

"Après avoir recueilli des centaines de témoignages et entrepris des fouilles de fosses communes, la Commission a conclu sans aucun doute possible que le Gouvernement rwandais a massacré et fait massacrer un nombre considérable de ses propres citoyens. La plupart des victimes étaient des Tutsis, mais le nombre de victimes Hutus, presque tous adhérents des partis du comité de concertation, monte depuis les derniers mois. Au total, on estime que le nombre de victimes se chiffre à au moins 2000 depuis le premier octobre 1990. (...) Les témoignages prouvent que l'on a tué un grand nombre de personnes pour la seule raison qu'elles étaient Tutsis (...). Certains juristes estiment que le nombre de tués est un élément d'importance pour que l'on puisse parler de génocide. (...) La commission estime que, quoi qu'il en soit des qualifications juridiques, la réalité est tragiquement identique: de nombreux Tutsis, pour la seule raison qu'ils appartiennent à ce groupe, sont morts, disparus ou gravement blessés et mutilés; ont été privés de leurs biens; ont dû fuir leur lieu de vie et sont contraints de se cacher; les survivants vivent dans la terreur".

Dans son rapport final, publié le 8 mars, la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'Homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 est on ne peut plus claire. Les spécialistes qui la composent, juristes, médecins..., de la Fédération internationale des droits de l'Homme, d'Africa Watch (1), de l'Union Inter-Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (2) et du Centre International des Droits de la Personne et du Développement Démocratique (3) ont répondu à l'appel du Comité de Liaison des Associations de Défense pour les Droits de l'Homme au Rwanda (Cladho) (4) et enquêté dans ce petit pays de l'Afrique des grands lacs du 7 au 21 janvier 1993.

Ils ont enquêté sur les massacres commis par les forces armées rwandaises, les milices et escadrons de la mort à la solde de partis politiques et notamment celui du Président Habyarimana, et les exactions du Front Patriotique Rwandais, entré en guerre contre

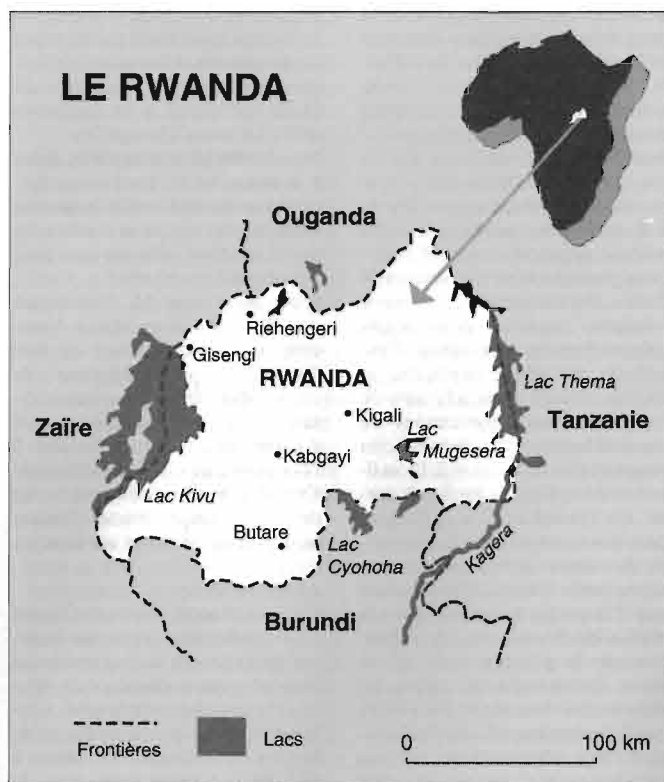
les forces rwandaises en octobre 1990. Leurs conclusions sont accablantes.

Le Rwanda serait-il donc la proie d'une guerre inter-ethnique opposant les Hutus, majoritaires dans le pays, et dont se réclame le Président Habyarimana au pouvoir depuis le coup d'Etat de 1973, et les Tutsis, minoritaires, qui composent l'essentiel du Front Patriotique Rwandais ?

DE LA CORDE À TROIS BRINS À LA LOGIQUE RACIALE

"Nos grands-pères caractérisaient leur société par l'image de "mbaga y ubuatu": le peuple-trois, ou la corde à trois brins", écrit Charles Kabanda dans le premier numéro des *Echos des Grands Lacs* (5). Trois brins, trois ethnies, qui composent depuis des siècles ce petit pays d'Afrique centrale: les Hutus, qui constituent aujourd'hui 89% de la population, les Tutsis, qui ne sont que 10% et les Twas, qui en représentent 1%. Les différences ne sont pas d'ordre territorial: l'Histoire a mêlé ces différents groupes sur tout le territoire du pays aux mille collines, ni d'ordre linguistique: les différents groupes parlent une même langue, le Kinyarwanda... mais plutôt de nature économique et sociale. Les Hutus étaient majoritairement agriculteurs, les Tutsis plutôt éleveurs et les Twas se consacraient davantage à la chasse, à la pêche ou à la poterie.

C'est au XVI^{ème} siècle que se structure le royaume, et vers le XVII^{ème} siècle les Tutsis commencent à affirmer leur maîtrise sur le pouvoir. "Mais cette configuration sociale archaïque est en quelque sorte mise en musique sur une partition raciale sous la colonisation. Il est essentiel d'identifier le jeu politique et culturel des colonisateurs, dont une des passions a été précisément de reconstruire la société "traditionnelle" dans les faits et dans les esprits. Tout en prétendant "rétablir la coutume dans sa pureté primitive", l'administration belge entend dans les années 30 d'épurer le milieu dirigeant local de ses éléments hutus", écrit Jean-Pierre Chrétien, directeur de recherche au CNRS, spécialiste de l'Afrique (6). Après la colonisation allemande entamée en 1916, la SDN attribue en 1923 à la Belgique mandat sur ce qui deviendra Rwanda et Burundi. Rapidement, la Belgique s'appuie sur la minorité Tutsi, qui accède à l'enseignement, obtient des postes notamment au sein de l'administration coloniale et renforce son



pouvoir local... tandis qu'est massivement exploitée la majorité hutu qui n'a guère droit d'accès à l'école et est reléguée quasi-exclusivement au travail de la terre. Les pratiques évoluent dans les années 50, notamment sous la pression de la communauté internationale, et la Belgique concède quelques bribes de pouvoir aux Hutus, assez cependant pour inquiéter les Tutsis. Les rapports de pouvoir entre Hutus et Tutsis deviennent enjeu de conflit entre les mouvements politiques qui se mettent en place. Et le conflit se transforme en violence avec des centaines de morts à la suite de l'attaque d'un dirigeant Hutu par des Tutsis en 1959. L'administration coloniale remplace une grande part des Tutsis par des Hutus au sein des autorités locales. En juin 1960, c'est un parti qui se veut Hutu (le Parmehutu) qui remporte les élections. Lorsque l'année suivante il renverse la monarchie et proclame la République, il ne met pas fin au système racial mais se contente de l'inverser: des Hutus deviennent vainqueurs privilégiés, les Tutsis deviennent rapidement victimes.

C'est cette politique qui se poursuit après l'indépendance à laquelle le pays accède le 1er juillet 1962. Le nouveau pouvoir maintient le système de fichage ethnique de la population, un quota limite à 9% l'accès de Tutsis à

l'enseignement, les Hutus au pouvoir confisquent les cheptels des éleveurs Tutsis, les contraignent par la violence à l'exil dans des camps de réfugiés au Rwanda et dans les pays voisins, le Burundi (où les Tutsis sont démographiquement majoritaires), l'Ouganda, la Tanzanie... Les multiples tentatives de retour des réfugiés, qualifiés "d'étrangers", dans les années 60 échouent et se soldent par des massacres des Tutsis vivant encore au Rwanda, qualifiés de "cancelats", assassinés par milliers, contraints par centaines de milliers à l'exil.

FPR: CONTRE LA DICTATURE, LE CHOIX DE LA VIOLENCE

Portés au pouvoir par un coup d'Etat en 1973, l'actuel Président du Rwanda, Juvénal Habyarimana et son parti unique, le Mrnd (7) promettent sécurité et développement. Le Président maintient en fait le système des quotas, et organise la discrimination entre Hutus, favorisant ceux de sa région d'origine.

Lorsqu'en octobre 1990 l'armée du "Front patriotique rwandais" attaque le pays, Habyarimana l'accuse d'être le bras armé tutsi de l'Ouganda. Le Front est en fait constitué de la seconde génération de réfugiés tutsis interdits de retour dans leur propre pays qui, expliquent des

militants d'associations de droits de l'homme au Rwanda que nous avons rencontrés, refusent d'être apatrides à vie. Créé en 1987, il est l'héritier de "l'Alliance rwandaise pour la démocratie" née parmi les réfugiés en 1979. Ses cadres militaires ont effectivement servi en Ouganda: ils ont participé à la guérilla du "Front national de libération de l'Ouganda" de Museveni contre les régimes d'Idi Amin Dada puis d'Obote et contribué à l'arrivée de Museveni au pouvoir à Kampala en 1986. Museveni leur fournit vraisemblablement aujourd'hui une aide non négligeable.

Mais le FPR n'a pas pour unique programme le retour des réfugiés. Il se prononce aussi pour la consolidation de l'unité nationale, l'instauration d'institutions démocratiques, la lutte contre la corruption, la participation populaire à la sécurité, une coopération économique accrue avec les autres pays d'Afrique de préférence aux relations avec les pays du Nord... Sans doute est-ce la raison pour laquelle le FPR a non seulement attiré dans ses rangs des centaines de jeunes Rwandais de l'exil qui refusent de se définir prioritairement comme Tutsis, mais aussi de nombreux militants d'opposition Hutus.

Car, si le FPR se veut un mouvement radical d'opposition armée, ses attaques d'octobre 1990 sont intervenues au moment où, à l'intérieur du pays, s'organisait une opposition pacifiste où se retrouvaient également Hutus et Tutsis. De plus en plus, en effet, le régime d'Habyarimana était accusé de corruption, accusation d'autant plus grave que le pays était soumis à une crise économique très dure. Les dégradations climatiques successives à la fin des années 80 avaient détruit plusieurs récoltes, réduisant de nombreux agriculteurs à la famine et contraignant certains d'entre eux à l'émigration vers le Burundi ou la Tanzanie. Et l'effondrement des cours mondiaux du café dans la même période touchait de plein fouet le Rwanda, pour qui le café est la principale exportation et source de devises. Corruption et détournements aidant, la crise n'a pas touché tout le monde, provoquant une colère populaire et celle de l'intelligentsia jugée dangereuse par le pouvoir... Habyarimana doit se résigner à nommer en juillet 1990 une "commission nationale de synthèse" et à accepter le multipartisme en juin 1991. Plus d'une dizaine de partis politiques émergent alors. Quatre d'entre eux, à la suite de négociations avec l'ancien parti unique,

participent depuis avril 1992 à un gouvernement de transition avant de futures élections.

Deux formes d'opposition au régime d'Habyarimana se dessinent donc au début de ces années 90: une opposition intérieure, et une opposition extérieure derrière le FPR. Des partis d'opposition ont constitué un comité de concertation. Ce Comité, comme le FPR, réfute fondamentalement les oppositions racistes entre Hutus et Tutsis. Mais leur divergence essentielle tient dans le fait que le FPR prône la violence et la guerre contre la dictature et n'a pas hésité à la mettre en oeuvre.

La population civile rwandaise, dans les régions du nord et du nord-est contrôlées par le FPR, en a été la première victime. Outre les conséquences directes de la guerre, qui provoque morts et exils, de nombreux témoins, qui avaient dû fuir les régions frontalières au début de la guerre en octobre (et avaient occupé plus au sud les habitations d'éleveurs qui, eux, avaient fui les massacres de l'armée rwandaise), ont parlé à la Commission internationale de leurs rapports relativement bons avec le FPR jusqu'aux premiers revers de celui-ci, dès novembre 1990, engendrant de multiples exactions et pillages par ses troupes. Plusieurs autres habitants, contraints par l'armée rwandaise à collaborer, ont été exécutés par balle ou à l'arme blanche par le FPR. Des hommes, souvent parmi les jeunes, ont été enrôlés de force pour servir de guides et leurs familles ne les ont jamais revus. D'autres civils, et même des enfants, ont été assassinés. Des villages se dépeuplent, remplacés, plus loin des zones de combats, par des camps de déplacés. Les zones de combats sont vidées de leurs habitants des pour devenir, de l'aveu même du FPR, des "zones de libre tir", leurs populations sont déportées vers le nord, notamment vers l'Ouganda. Pour la Commission d'enquête, "le FPR s'est rendu coupable de violations de droits de l'Homme. Il en porte la responsabilité. Les auteurs de ces exactions n'ont, semble-t-il, pas été sanctionnés. La reproduction des exactions est là pour en témoigner".

LES ESCADRONS DE LA MORT DU PRÉSIDENT

Si beaucoup a été dit dans la presse sur les exactions du FPR, la commission d'enquête "s'étonne" qu'un silence officiel couvre les massacres commis par l'armée rwandaise et la milice pourtant interdite de l'ex-parti unique. Lors

d'une conférence de presse à Paris le 8 mars, les enquêteurs soulignaient l'ampleur des massacres, leur systématisation et l'impunité de leurs auteurs.

Ainsi, selon les témoignages recueillis par la commission, plusieurs centaines de Tutsis sont morts en octobre 1990 dans la région de Gisenyi, assassinés par des troupes dirigées par des autorités locales. D'autres ont été mutilés à la machette. La totalité des biens de plusieurs centaines d'autres a été détruite. Ces massacres se sont reproduits dans les mêmes villages quasiment à l'identique en mars 1992, à la veille de la mise en place du gouvernement de transition, puis en décembre. Fin janvier et à la mi-mars 1991, des militaires, avec la complicité d'autorités locales, ont procédé, dans le nord-ouest du pays, à des massacres systématiques des Bagogwe, groupe parmi les plus pauvres de l'ethnie Tutsi. L'on compte plus de 500 morts, en particulier des jeunes hommes. Les autorités locales ont parfois forcé des habitants hutus à tuer leurs voisins. La commission a retrouvé des charniers dans cette région à l'époque totalement bouclée par l'armée. En mars 1992, dans la région de Bugesera, dans le sud-est, plusieurs centaines de Tutsis ont été tués, près de 15 000 ont dû fuir. Les massacres étaient dirigés par le bougmestre, aidé par la milice armée du Mrnd ("l'Interahamwe") et des soldats du camp tout proche de Gako où ont "disparu" nombre de Tutsis arrêtés. Les tueurs ont incendié les maisons. Le 22 janvier 1993, dès le lendemain du départ de la commission, la minorité tutsi des communes de Ramba et de Satinsyi, dans l'ouest du pays, était à son tour massacrée: 262 morts seraient dénombrés, en une semaine, parmi lesquels des témoins de la commission d'enquête. Les tueurs ont aussi assassiné des militants de l'opposition, qu'ils soient Hutus ou Tutsis. Les auteurs des massacres sont libres et continuent à semer la terreur parmi la population. Des proches du Président, dont son gendre et son beau-frère, ont constitué des escadrons de la mort regroupés en un "réseau zéro", et plusieurs témoins accusent Habyarimana lui-même d'avoir présidé la réunion décidant le massacre de Bagogwe.

L'opposition accuse le président de génocide contre les Tutsis, pour faire croire à l'extérieur à une resurgente d'un conflit ethnique multi-séculaire, voire pour tenter de lever les Hutus contre les Tutsis

et s'assurer un soutien populaire lors des futures élections.

Elle l'accuse de saboter le processus démocratique, et les accords de cessez-le-feu conclus le 12 juillet 1992 entre le gouvernement de transition et le FPR à Arusha, en Tanzanie. Habyarimana avait qualifié ces accords de "chiffons" en novembre dernier. Le FPR a violé le cessez-le-feu le 8 février dernier, pour résister, dit-il, aux massacres organisés. Mais la reprise de la guerre a provoqué de nombreux morts et le déplacement de plusieurs milliers de Rwandais. Si de nouveaux accords de cessez-le-feu sont intervenus depuis, rien n'est moins sûr que leur pérennité.

LA FRANCE MISE EN CAUSE EXPLICITEMENT

Pour Jean Carbonare, membre de la commission d'enquête, "les témoins occidentaux ne pouvaient pas ne pas savoir". Il accuse explicitement l'armée française, officiellement au Rwanda pour défendre les ressortissants français, d'entraîner les commandos qui ont participé aux atrocités, en particulier dans les camps où plusieurs victimes ont "disparu". "Il faut être aveugle, ou bien vouloir ne pas voir, pour ignorer ce qui s'est passé en particulier dans ces camps", dit-il.

Les associations rwandaises des droits de l'homme accusent aussi l'armée française d'avoir aidé au pilonnage du FPR en octobre 1990 -au moment où la Belgique, elle,

Suite page 10

REPÈRES

Population: 7,5 millions d'habitants
 Hutus: 89%
 Tutsis: 10%
 Twas: 1%
 (les résultats du recensement de 1978 n'ont pas été publiés, et certains chercheurs imaginent que le pourcentage de Tutsis serait supérieur)
 superficie: 26 340 Km²
 capitale: Kigali (250 000 hab).
 principales villes: Butare, Ruhengeri, Gisenyi
 langues: Kinyarwanda, français, swahili
 alphabétisme: 49,8%
 économie:
 agriculture: 93% de la population principalement cultures vivrières (bananes, sorgho, haricots, pommes de terre, petits pois, arachides)
 industrie: 6% de la population
 exportation: café et thé.

Suite de la page 9

choisissait de retirer ses troupes et de ne plus prêter main forte au régime- et d'envoyer du matériel militaire aux forces rwandaises en plus de son aide économique. Elles s'étonnent que plus de 500 soldats soient nécessaires pour protéger 400 ressortissants. Elles demandent quelle instance internationale aurait donc donné à la France un tel mandat et, près de trois ans après le discours de La Baule, s'interrogent sur les véritables intérêts régionaux de Paris, le Rwanda étant notamment voisin du Zaïre. La France, qui vient enfin de reconsidérer ses relations avec le Togo d'Eyadéma, le fera-t-elle avec le Rwanda d'Habyarimana?

L'opposition rwandaise demande le départ des troupes étrangères, et leur remplacement par une force internationale sous contrôle de l'Onu ou de l'Oua. Elles demandent à la France de suivre la Belgique, qui a reconnu "la responsabilité écrasante" du régime d'Habyarimana et s'est dite "prête à revoir sa politique" au Rwanda après la publication du rapport de la commission d'enquête internationale. Elles espèrent qu'alors une politique de paix et de véritable transition démocratique pourra s'amorcer.

Isabelle Avran

1 - Division de l'Association pour les droits de l'Homme Human Rights Watch, basée à New York

2 - Basée à Ouagadougou

3 - Basée à Montréal

4 - Qui comprend l'Association Rwandaise pour la défense des droits de l'Homme, l'Association rwandaise pour les droits de la personne et des libertés publiques, l'Association des volontaires pour la paix et la Ligue chrétienne des droits de l'Homme au Rwanda.

5 - Bulletin qui se veut "tribune de dénonciations des atteintes aux droits de l'Homme, espace de confrontation et de dialogue, d'échanges d'idées autour de la question de la paix". 29, rue Eugène Sue, 94700 Maisons Alfort.

6 - Jean-Pierre Chrétien: "Le défi de l'intégrisme ethnique dans l'historiographie africainiste. Le cas du Rwanda et du Burundi", Politique Africaine N°46: L'Histoire face au politique, juin 1992.

7 - Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, devenu en juin 1991 le Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement.

8 - Le Mouvement Démocratique Républicain (qui se veut l'héritier du Parméhuu), le Parti social-démocrate, le Parti Libéral et le Parti démocrate Chrétien.

Tolérante citadelle oasis

Tant de mauvaises nouvelles nous parviennent du Golfe que cet article, proposé par Yves Thoraval à son retour du pays de l'encens, prenait ici sa place comme une sereine invitation à la découverte.

Jadis, c'est-à-dire il y a vingt ans, en dehors de l'accès maritime, les seuls 3 kms asphaltés du sultanat d'Oman permettaient, par une porte percée dans la muraille de terre battue, que l'on refermait le soir, d'accéder à Mascate, la capitale du pays. La ville se lovait au fond d'une crique, entourée d'arides montagnes et dominée par deux superbes forts, Mirani et Djelali, légués par la domination des Portugais sur les côtes (1500-1650).

Aujourd'hui, on accède à Mascate par un aéroport ultra-moderne, à l'extrémité d'une agglomération de 45 kms de long (pour seulement 250000 habitants) gagnée sur la roche stérile et parsemée de parcs et de jardins, aux échanges audacieux et à l'architecture d'avant garde basée sur les formes traditionnelles. En vingt ans, le royaume moyenâgeux du sultan Saïd Bin Taymour où l'enseignement, les routes, le téléphone, la télévision, les voitures étaient interdits à ses sujets, est devenu un pays prospère et modéré (en particulier sur le plan international, au sein du CCG, Conseil de Coopération du Golfe, intermédiaire avec l'Iran, stabilisation pacifique des frontières avec l'ex-Yemen du Sud), malgré son rôle stratégique redoutable de sentinelle du détroit d'Ormuz. Oman est doté de remarquables infrastructures, d'une scolarisation mixte(1) presque généralisée et de services de santé bon marché qui quadrillent le pays. Le sultan actuel, Quabous, arrivé en 1970 au pouvoir en détrônant son père en douceur, est un monarque dont l'absolutisme, "éclairé" dit-on souvent, est tempéré par un conseil de notables représentant les régions, les tribus et les variantes de l'Islam (60% des Omanais sont ibadites, marque de "l'omanité" aux nuances mineures par rapport au sunnisme, plus une minorité chûite) mais la plupart des services (administration, enseignement, hôpitaux) sont assurés par plus de 350000 immigrés indo-pakistanaïses et 20000 Arabes.

IMMIGRÉS : PLUS DU TIERS DE LA POPULATION
L'immigration indo-pakistanaïse

représente plus d'un tiers de la population totale, ce qui est relativement peu par rapport aux États "rentiers" du pétrole voisins (entre 60 et 80% dans les Emirats ou à Koweït). Le recours à la main d'oeuvre du sous-continent indien fait que les virements effectués chez eux par les Indiens représentent actuellement plus de 30% des revenus pétroliers du pays, où les autochtones répugnent massivement, malgré des salaires aux rémunérations plutôt alléchantes à accepter des tâches d'ouvriers spécialisés ou même de cadres moyens, en dehors du sacro-saint "import-export", peu productif. Cette main-d'oeuvre asiatique est, comme dans le reste de la péninsule, de plus en plus recrutée parmi les non-musulmans (chrétiens du Kerala, des Philippines, ou Hindous), pour éviter les "vagues" islamistes. Un spectacle bien omanais : les quelques rares femmes qui se promènent en public (à part quelques Occidentales, Égyptiennes et Libanaises), sont des employées de maison philippines apprenant à conduire sous la houlette de farouches moustachus locaux ou des mères de familles indiennes promenant leurs enfants, le soir, au bord de la mer. D'ailleurs, une vie associative très riche est née, qui réunit les étrangers entre eux, sorte de "little India" bien assumée et en vedette dans les journaux anglophones du Sultanat, venue "faire de l'argent" à quelques encablures de Bombay, au-delà de ce que nous appelons en français "Mer d'Oman" et que les anglophones nomment "Arabian Sea".

AGRICULTURE ET QUART-VIDE

Si ses revenus dépendent à 80% du pétrole (mais ne dureront pas plus de 25 ans), Oman n'est pas un émirat "nouveau riche" car ses ressources minières (chrome, cuivre) sont exploitées depuis l'époque sumérienne. Il est également doté d'une agriculture longtemps auto-suffisante, grâce à un ingénieux système d'irrigation multiséculaire (le "falag"), et de pêcheries performantes qui ourlent ses 1500 km de côtes sur l'Océan Indien. Les Omanais sont conscients de leur personnalité

culturelle et historique (Oman est mentionné déjà il y a 5000 ans!) et ils préparent tranquillement l'après-prospérité en tentant de bâtir une industrialisation productive moins basée sur l'import-export.

Un itinéraire dans le pays confirme cet harmonieux mariage entre traditions paisiblement assumées et modernité sans traumatismes (jusqu'à maintenant). A 1000 km au sud de Mascate, Salalah, capitale du Dhofar, verte province grâce aux pluies de mousson (25° de moyenne au lieu des 40° dans le reste du pays), vit d'agriculture (avec des espoirs de pétrole offshore) aux portes du plus rigoureux désert du monde : le "Quart Vide". Malgré ses richesses géographiques et culturelles, Oman n'autorise volontairement qu'un tourisme au compte-goutte. On peut le regretter car, en quittant ce pays serein, demeure la nostalgie d'une qualité de rapports humains qui semble bel et bien perdue chez nous.

Yves THORAVAL

(1) 75% de filles dans le primaire, 60% dans le secondaire, 35% à l'Université.

OMAN EN QUELQUES DONNÉES :

Population :
1,4 million d'hab.

Capitale :
Mascate (200000 hab)

Superficie : 300000 km²

Principales ressources :
- pétrole : 30 millions de t. annuelles (réserves : 25 ans). Principal client : le Japon.
- Gaz naturel : 5 milliards de m³ (exporté au Japon pour 80%).
- Agriculture : 25% de la population active, sur seulement 40000 ha. du fait de l'aridité.
- Pêcheries : 300000 tonnes.
Infrastructures : routes : 4000 kms, d'excellentes routes asphaltées.

Ports modernes :
ports Quabous, Rayhout, Matrah, Raysal.

Aéroports internationaux :
Seeb-Mascate, Salalah.

Un monument pour la mémoire

C'est une oeuvre en bronze de Tim Louis Mittelberg qui commémore désormais au cimetière du Père Lachaise à Paris le souvenir des déportés du camp de Buna-Monowitz à Auschwitz. La sculpture de Tim, fine, sensible, douloureuse, en appelle à une mémoire debout contre la falsification de l'histoire.

Le monument a été inauguré le 4 février dernier en présence de très nombreuses personnalités dont Louis Mexandeau, Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre. Charles Palant, co-Président de l'Amicale de Buna-Monowitz-Auschwitz III, a prononcé au cours de cette cérémonie un émouvant discours-témoignage dont nous publions ici quelques extraits.

(...) Nous n'avons vocation ni de venger ni d'absoudre ni de haïr; seulement de témoigner, de dire la vérité, de la dire toute. Sur les crimes commis, par les uns sous l'uniforme nazi et par d'autres sous le complet veston des magnats de la grande industrie. A Auschwitz, la collusion entre les SS et le consortium IG FAR-BEN industrie fut, du premier au dernier jour, d'une redoutable efficacité.

Dès janvier 1941, le Doktor Otto Ambros, dirigeant de IG Farben industrie, vient à Auschwitz. Il en parcourt la région et y juge opportune l'implantation de nouvelles usines chimiques. La région est pour le moment éloignée des zones bombardées par l'aviation alliée, elle est située à proximité des mines de charbon et l'existence du camp d'Auschwitz constitue une réserve inépuisable de main d'oeuvre à bon compte.

Quelques semaines plus tard, le 1er mars 1941, le Reichführer Heinrich Himmler vient à Auschwitz pour la première fois accompagné d'un aréopage d'officiers supérieurs SS et des principales personnalités du consortium IG Farben industrie. Un mois plus tard, les détenus d'Auschwitz commencèrent à travailler à la construction des Buna-Werke, à Dwory, à 7 kilomètres de là, où les déportés se rendaient et revenaient, chaque jour à pieds.

Buna était le nom sous lequel IG Farben commercialisait le caoutchouc synthétique. Plus tard, le transport quotidien des détenus fut organisé par train. Les difficultés de transport et l'épuisement des détenus qui abaissaient le rendement du travail incitèrent IG Farben à construire un camp spécial dans le village évacué de Monowitz, près des Buna Werke.

Ce camp fut ouvert le 30 octobre 1942. Ses effectifs s'élevèrent bientôt à plus de 12000 déportés. En novembre 1943, le camp devint autonome sous le nom de Buna-Monowitz-Auschwitz III. Il se vit rattacher 38 autres camps ou Kommandos, tous au service de IG Farben industrie. Citons les plus importants : Budi, Hermensee, Plawi, Rajko (des stations agricoles), Jawiszowitz, Furstengrube, Scharlottengrube, Bismarkhutte I&II, Gunthergrube (mines de charbon), Chelmek, Bobrek, Halshagen, Jaworzno, Gleiwitz I,II,III,IV (entreprises industrielles), Blechhammer, Heustadt, Feudenstadt (fabrique de munitions) etc.

Aux côtés d'IG Farben, maître des hommes et des choses, d'autres firmes se livrèrent sans vergogne à l'exploitation féroce des déportés des camps d'Auschwitz III, Berghutte, Oberschleische Hydriewerke A.G., Energie versorgung Oberschleisen AG, Herman Goring Werke, Siemens-Shukert, Rheinmetall-Borsig etc... De même, les Chemins de Fer nationaux allemands.

Dans les premiers temps de l'existence des camps d'Auschwitz III, il y avait parmi les détenus, des Allemands antinazis, des résistants polonais, russes ou d'autres nationalités, et des "droits communs".

Bientôt, presque tous les déportés dans ces camps furent des rescapés des sélections opérées par les SS à la descente des trains qui amenaient à Auschwitz-Birkenau, les convois de Juifs voués à l'extermination immédiate. Ces rescapés ne devaient leur survie qu'à leur jeunesse, à leur apparence d'hommes valides et en bonne santé.

Pour la plupart, les sursis n'allait durer que quelques mois, parfois quelques semaines. Une profonde détresse taraudait ceux dont les proches, épouses, parents, frères, soeurs, enfants, étaient restés sur le quai maudit d'Auschwitz et que, les premiers jours, nous nous refusions à croire anéantis.

Les conditions inhumaines de travail, les appels interminables, matin et soir, la promiscuité, la sous-alimentation, le manque d'hygiène, les hurlements et les brutalités des SS secondés par d'impitoyables kapos, souvent issus de la pègre, avaient rapidement raison du plus grand nombre. En outre, d'imprévisibles "sélections" survenaient au cours desquelles les SS désignaient de nouveaux quotas de victimes pour les chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau.

Trente mille déportés originaires de toute l'Europe occupée, périrent sur les chantiers d'IG Farben. Parmi eux, provenant de France, donc désignés sinon livrés par le régime de Vichy et sa police, trois mille cinq cents garçons, juifs pour la plupart, coupables d'être mal nés ou d'avoir, en participant à la résistance, trop aimé leur pays de naissance ou d'accueil.

C'est pour que survive le souvenir des martyrs sacrifiés en esclavage sur les chantiers d'IG Farben que les derniers rescapés ont voulu faire à leur mémoire l'offrande de granit et de bronze que nous inaugurons aujourd'hui.

Sur la stèle nous avons écrit ce témoignage dont nous sommes les ultimes porteurs, à savoir que le régime nazi fut aussi et peut-être avant tout cette honteuse complicité entre les tenants deshumanisés d'une idéologie barbare qui avait pour crédo le racisme et des hommes dénués de scrupules que guidait leur rapacité sans borne. (...)

Témoins des ténèbres, nous voulons que notre passé serve : à vous, les hommes d'aujourd'hui et de demain. (...).

Charles Palant

SECOUEZ-VOUS !

Je suis désolée de vous dire que votre journal, que nous lisons chez nous attentivement depuis des années est devenu illisible. Je me demande si nous n'allons pas recevoir un timbre-poste où vous aurez rétréci tous vos articles pour les y faire entrer. Ça se lit avec l'aide de tout l'attirail possible, mais c'est devenu une tâche, une corvée. Alors n'espérez plus que vous vous ferez lire de ceux qui ne sont pas "accrochés". Et pourtant, ce serait tout de même souhaitable, non ?

Ex. : les articles les plus importants, fondamentaux tels l'édito et la chrono, mis judicieusement en tête du journal: pour la première fois de ma vie je n'en ai lu que les titres, tant l'effort et la tension sont nécessaires.

Secouez-vous, discutez-en ! Différences n'est pas fait pour qu'on n'en lise que les dernières pages.

Michelle LOI

PALESTINIENS

Dans *Différences* 138, un article signé Isabelle Avran se réfère aux 415 Palestiniens bannis qui ne sont plus que 396 sur lesquels 101 peuvent revenir de suite, les autres dans un an et peut-être avant. Personne n'emploie le terme "déportés" pour eux. Avez-vous rencontré des déportés dans les camps nazis ou dans le goulag, revenus vivants par miracle, ils vous diraient ce qu'il en était de leur chance de survie ? A employer les mots à tort et à travers, plus rien ne signifie rien. On emploie aussi "génocide" pour n'importe quoi alors que cette catastrophe, dont toute l'Europe est responsable, n'a jamais existé auparavant et j'espè-

re jamais plus, pour personne. Concernant les bannis dont il est question, il faut se souvenir qu'ils veulent la disparition de l'Etat d'Israël, que ces fondamentalistes sont en jihad permanent et veulent instaurer la charia aussi bien en Palestine que dans les autres pays arabes, ainsi le Soudan, ainsi l'Iran qui les financent. Mais il faut accepter bon gré mal gré la main tendue d'Arafat pour arriver à une paix juste pour tous et la création d'un Etat Palestinien à côté d'Israël. Je pense bien sûr que d'ici là les Droits de l'Homme doivent être respectés, même si dans cette région on ne le fait pas (...)

Marcel SENDEROWICZ

Le terme juridique exact est "bannissement". Condamné à l'unanimité par le Conseil de Sécurité de l'ONU qui a exigé le retour immédiat des 415. L'article 49 des IVèmes Conventions de Genève interdit à toute puissance occupante le transfert de population dans ou hors les territoires qu'elle occupe. Palestiniens, pacifistes Israéliens, parlent de déportation des 415 arrachés à leur terre, même si elle n'a évidemment pas les mêmes contours que celle de millions de Tziganes et de Juifs dans les camps de la mort par les nazis.

De même, si les génocides des Indiens d'Amérique, des Tziganes ou des Juifs d'Europe n'ont pas eu les mêmes objectifs... n'en sont-ils tous pas moins des génocides ? Vous mentionnez que les 415 sont suspectés d'appartenir au Hamas "qui veut la destruction de l'Etat d'Israël". Ne sont-ils pas aussi des individus vivant sous l'occupation d'un Etat qui refuse de reconnaître leur propre droit à un Etat ? Et l'histoire n'a-t-elle pas montré que

c'est en barrant la route à l'espoir que l'on nourrit le terreau des résistances les plus extrémistes ?

I.A.

PRISONNIER AU MAROC

Nous parrainons des prisonniers d'opinion au Maroc. Mon filleul a été condamné à 10 ans de prison. Pendant des mois au commissariat, puis au bagnon de Safi, il a subi les pires tortures et humiliations. Avec ses compagnons, il a lutté notamment par des grèves de la faim limitées et illimitées. Il y a un an, ils ont obtenu le statut de prisonnier politique à Casablanca où il a été transféré, proche de sa famille qui habite cette ville.

A nouveau bien des acquis sont remis en cause mais il peut m'écrire librement car c'est sa famille qui poste le courrier. Je suis étonnée que dans *Différences*, il n'y ait jamais un article sur le manque de démocratie au Maroc et sur "la vie" désastreuse et inhumaine en prison. Espérant qu'un petit article paraîtra et que le Mrap prendra position.

Jacqueline RICHARD
Belfort

BOSNIE : NE PAS INTERVENIR !

Je voudrais faire deux remarques à propos du courrier d'Olivier Lannuzel publié dans *Différences* de février. Il prône l'intervention militaire. Chacun ses opinions. Il faut toutefois rappeler que la position du Mrap est inverse. Fort heureusement. Non seulement il est évident qu'aucune intervention militaire, nulle part, n'a jamais contribué au règlement pacifique

(par définition) d'un quelconque conflit, mais en outre, il est non moins évident qu'en l'occurrence l'imbrication des belligérants rend impossible une interposition entre eux. Une intervention militaire ne pourrait être qu'agressive à l'égard de l'une des parties et c'est ainsi qu'elle se présentera si elle a finalement lieu. Ce que je crois malheureusement. En ce qui concerne la deuxième guerre mondiale, je ne pense pas que l'on puisse réduire le nazisme à l'holocauste. Il faut déplorer, me semble-t-il, non seulement six millions de morts Juifs mais les dix-huit à vingt et quelques millions de morts qu'elle a causés de par le monde. La Honte avec un grand H aurait été de laisser triompher un état ethniquement pur, libéré de ses Juifs, bien sûr, mais aussi de ses Tziganes et autres non-Aryens, politiquement propre, nettoyé de ses communistes et autres anarchistes, biologiquement sain, affranchi de ses homosexuels et autres malades mentaux, économiquement parfait, fondé sur un capitalisme populiste et expansionniste, etc... (...)

Gaston PELLET
Pujaut

JACQUELINE GRUNFELD, UNE AMIE, UN EXEMPLE

Stupeur, tristesse : Jacqueline... Jacqueline Grunfeld est décédée le 6 mars 1993. Ses proches la savaient gravement atteinte, elle-même ne s'illusionnait pas. Mais elle avait surmonté d'autres assauts de la maladie. Récemment encore, elle parcourait la France, témoignait, expliquait, mobilisait, organisait la solidarité avec les démocrates sud-africains. Jacqueline Grunfeld avait soixante-seize ans.

Sa vie ? L'incessante activité d'un être juste et généreux, indépendant et responsable, prenant à bras le corps les réalités du monde, avec un sens de l'humain toujours en éveil.

Née à Gray (Haute-Saône), dans une famille juive, il lui faudra durant la guerre survivre à l'occupation, à l'exode dans la dispersion et la pénurie, échapper aux nazis et à leurs complices vichystes. C'est à travers le réseau semi-clandestin des Eclaireurs de France que Jacqueline, jeune mariée, puis mère, assure la gestion de gîtes dans le Sud-Ouest, qui, au milieu des pires dangers, deviennent autant de refuges pour les persécutés, de relais pour le passage de la frontière d'Espagne, de points d'appui pour les résistants.

Plus tard, nous savions encore pouvoir compter sur elle en toutes circonstances. Quand elle fonde un

Comité du Mrap à Gray, à la fin des années 70, ce sera l'un des plus novateurs, des plus efficaces. Elle développera l'animation de Mrap-Solidarité, multipliera les initiatives, les réalisations. De même, la Commission anti-apartheid, créée sous son impulsion situera le Mouvement en première ligne dans ce combat qui lui tient tant à coeur. Ces réussites lui vaudront d'être élue au Conseil national et au Bureau national du Mrap et, en 1986, Vice-Présidente des Rencontres Nationales contre l'apartheid. Jacqueline Grunfeld ne cherchait pas à se mettre en avant, elle ne prononçait pas de grands discours. Il lui suffisait de passer sans tergiverser des paroles aux actes. Elle se donnait tout entière, en restant elle-même. Sa force concentrée, sa cordialité, transparente dès le premier contact. Son rayonnement fut immense. Sa bienveillance exigeante invitait à suivre son exemple.

Le Mrap, les Rencontres nationales contre l'apartheid, ses amis, lui rendent hommage à Arcueil (94) le 2 avril. Ils associent sa mémoire à celle de Dulcie September, représentante de l'Anc en France, assassinée à Paris le 28 mars 1988.

Albert LEVY

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél.: 48.06.88.00
Télécopie: 48.06.88.01

•
Directeur de la publication
Mouloud Aounit

•
Gérant bénévole
Martial Le Nancq

•
Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

•
Administration - gestion
Patricia Jouhannet

•
Journaliste
Sulvi de fabrication
Isabelle Avran

•
Publicité
au journal

•
Abonnements
Isabel de Oliveira

•
Mise en page
Kayen - Tél.: 49 37 28 25

•
Impression
Montligeon
Tél.: 33.83.80.22

•
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1992-10